

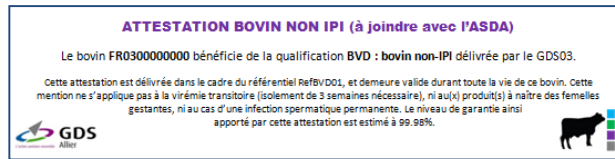
Pratiques d'élevage	Niveau du risque	Prévention
MOUVEMENTS D'ANIMAUX		MOUVEMENTS D'ANIMAUX
Participation à des concours, comices et des prés communaux	+	Si possible, participez uniquement à des concours où l'absence BVD est demandée. Sinon, vaccinez les femelles gestantes au moins 1 mois avant l'entrée sur le concours et assurez un isolement d'au moins 15 jours au retour des animaux. Rappel : si les animaux présentés ont rencontrés le virus, ils peuvent être porteurs transitoires.

Pratiques d'élevage	Niveau du risque	Prévention
MATERIEL		MATERIEL
Utilisation de matériel en commun (bétailière, écorneuse...)	+	Le virus BVD est présent dans les matières fécales, le sang, les sécrétions nasales jusqu'à 1 semaine.
Absence de nettoyage et désinfection du matériel en commun	++	Les matériels en commun doivent donc faire l'objet d'un nettoyage complet, suivi idéalement d'une désinfection.

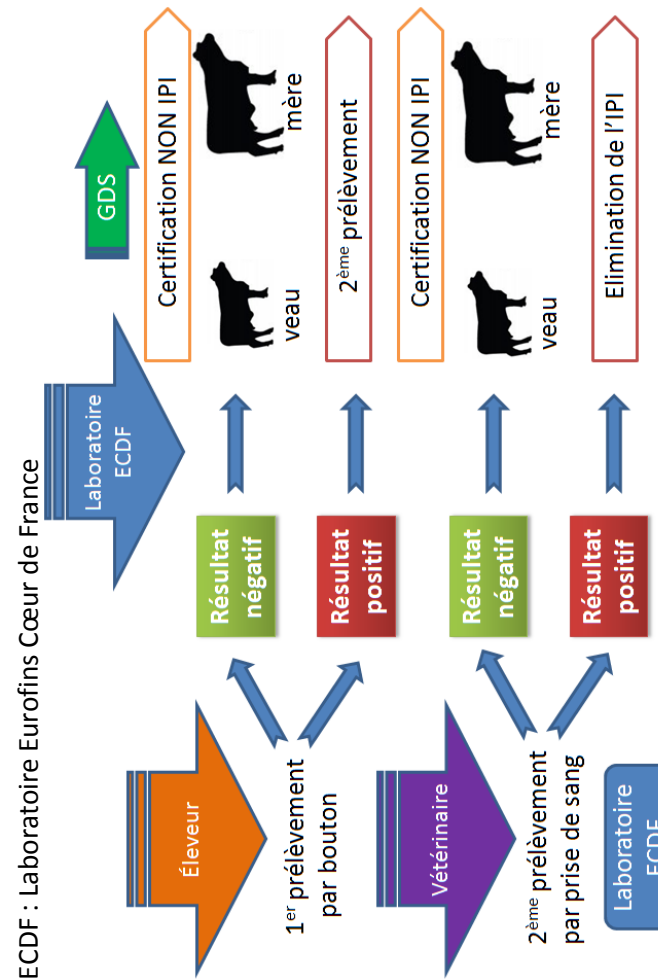
Pratiques d'élevage	Niveau du risque	Prévention
VOISINAGE		VOISINAGE
Contact au pâturage entre les lots d'animaux et des animaux voisins	+++	L'espace doit être suffisant pour que les animaux ne puissent pas avoir un contact « mufle à mufle ». La double clôture est une bonne solution. Si le risque est trop compliqué à gérer, ou trop important, une vaccination peut être engagée. Cette vaccination doit être raisonnée en fonction de vos pratiques d'élevage. Ce point doit être abordé avec votre vétérinaire et/ou le GDS.

Pratiques d'élevage	Niveau du risque	Prévention
Achats (sans prise de sang, ni isolement)		Achats (prise de sang, isolement)
Veaux	++	Recherche du virus et isolement jusqu'à réception des résultats
Jeunes bovins	++	Recherche du virus et isolement jusqu'à réception des résultats
Taureaux reproducteurs	++	Recherche du virus et isolement jusqu'à réception des résultats
Génisses	++	Recherche du virus et isolement jusqu'à réception des résultats
Femelles gestantes	+++	Recherche des anticorps et du virus et isolement de l'animal jusqu'à réception des résultats. Dans le pire des cas une femelle peut être saine et gestante d'un IPI. Elle peut donc introduire le virus dans votre cheptel suite à son vêlage. Si le résultat de la recherche d'anticorps est positif, nous vous conseillons d'isoler l'animal au vêlage et d'effectuer une recherche du virus sur le veau. Maintenez le veau isolé (et sa mère si possible) jusqu'au retour de l'analyse.

Respecter certaines règles peut éviter le pire !!!



L'attestation « bovin non-IPI »



Le principe

Objectifs :

Éliminer tous les veaux IPI le plus rapidement possible
Réduire la circulation du virus BVD dans la région
Limiter les pertes et améliorer l'état sanitaire des élevages

Intérêts de la détection précoce :

Connaître et sécuriser le statut de votre troupeau
Pour ne pas élever un veau IPI, il est dangereux, incurable et sans valeur économique
Pour pouvoir bénéficier de la garantie non-IPI (valable à vie)
Pour sécuriser le commerce

Méthode utilisée :

Une petite boucle facile à poser par l'éleveur permet de faire un prélèvement de cartilage sur le tout jeune veau et de connaître son statut BVD. L'échantillon prélevé en ferme est envoyé par la poste au laboratoire pour la recherche du virus. Les résultats sont disponibles sous cinq jours. SEUL LE GDS EST DESTINATAIRE DES RESULTATS. En cas de résultat défavorable, nos services prendront contact avec vous ainsi qu'avec votre vétérinaire. La consultation des résultats peut se faire sur le site internet du GDS : www.gds03.fr

Coût :

7.31 € par naissance à la charge de l'éleveur, comprenant le kit complet (le prix du bouton, le conditionnement et l'enveloppe T et l'analyse virologique sur cartilage).
Une pince spéciale est nécessaire. Le tarif est à 12 € HT. Cette pince permet également de poser les boucles d'identification réglementaires.

Réalisation du prélèvement par l'éleveur :

- Un kit complet est fourni, il vous suffit de quelques gestes :
- Placer la boucle de prélèvement sur la pince appropriée
 - Poser la boucle sur le veau (même n° que l'identification)
 - Récupérer l'échantillon de cartilage dans le tube, noter la date de prélèvement
 - Envoyer le tout au laboratoire dans l'enveloppe T fournie.

**PREVENTION
DE LA BVD
PAR DETECTION
PRÉCOCE DES IPI**



Pour tout renseignement,
contacter votre GDS !

L'action sanitaire ensemble

Groupement de Défense
Sanitaire de l'Allier
22 route de Souvigny
La Tuilerie
03 000 MOULINS
Tel : 04 70 35 14 30
Fax : 04 70 35 14 39
www.gds03.fr

Achetez un bovin, pas la BVD

Achat d'un bovin sans garantie :

- **Dépistage virologique systématique.**
- Mise sous **quarantaine** jusqu'à réception des résultats.
- Utiliser le **Billet de Garantie Conventionele** mis en place par le GDS.

Achat d'un bovin avec attestation
« bovin non-IPI » ou « boucle
blanche »

Cet animal doit quand même être isolé
au moins 3 semaines (risque de
virémie transitoire)

Vendez un bovin, pas la BVD

- Pour ne pas « **livrer la BVD** », dépister tous les veaux nés grâce aux boucles de prélèvements.
- Si les bovins ne sont pas testés avant, l'acheteur doit faire une recherche BVD en PCR.

Une seule boucle pour
tout faire !

Plus de répit pour les IPI !

Le sanitaire est l'affaire de tous !

